



Conseil de sécurité

Distr.  
GENERALE

S/16592  
30 mai 1984  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

1984 MAY 30 11 11 AM

MAY 30 1984

---

Projet de résolution

Le Conseil de sécurité,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur la Force des Nations Unies chargée d'observer le dévaquement (S/16573),

Décide :

- a) De demander aux parties intéressées d'appliquer immédiatement la résolution 338 (1973) du Conseil de sécurité, en date du 22 octobre 1973;
  - b) De renouveler le mandat de la Force des Nations Unies chargée d'observer le dévaquement pour une autre période de six mois, soit jusqu'au 30 novembre 1984;
  - c) De prier le Secrétaire général de présenter, à la fin de cette période, un rapport sur l'évolution de la situation et sur les mesures prises pour appliquer la résolution 338 (1973) du Conseil de sécurité.
-